conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019 1.1 FR / FR 23.07.2021

Date de la première version publiée:

30.09.2019

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem KS-1050 schwarz

Code du produit : 126.023

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la substance/du : Inhibiteur de corrosion

mélange

mandées

Restrictions d'emploi recom- : utilisation professionnelle, Utilisation industrielle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : JASA AG

> Müslistrasse 43 8957 Spreitenbach

Schweiz

info@jasa-ag.ch, www.jasa-ag.ch

: +41 (0)44 431 60 70 Téléphone Téléfax : +41 (0)44 432 63 17

Service responsable : Produktmanagement, Tél: +41 (0)44 431 60 70, sds@jasa-ag.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Toxikologisches Informationszentrum Zurich (STIZ), Tél: 145

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Carsystem KS-1050 schwarz

Date de dernière parution: 30.09.2019 Version Date de révision: Date de la première version publiée: 1.1 FR / FR 23.07.2021

30.09.2019

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1 H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229: Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger Aérosol extrêmement inflammable. H222

> H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la

chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des H411

effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

Sans aération suffisante, il peut y avoir forma-

tion de mélanges explosifs.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposi-Conseils de prudence

tion le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute

autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019
1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

P260 Ne pas respirer les aérosols.

#### Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

#### **Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

cyclohexane Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% d'hexane butanone Hydrocarbures, C9, aromatiques

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : aérosol Mélange

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro d'enregistre-		
	ment		
cyclohexane	110-82-7	Flam. Liq. 2; H225	>= 12,5 - < 20
	203-806-2	Skin Irrit. 2; H315	
	601-017-00-1	STOT SE 3; H336	
	01-2119463273-41	(Système nerveux	
		central)	
		Asp. Tox. 1; H304	
		Aquatic Acute 1;	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019
1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

		H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% d'hexane	64742-49-0 931-254-9 01-2119484651-34	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 10 - < 12,5
butanone	78-93-3 201-159-0 606-002-00-3 01-2119457290-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 5 - < 10
Hydrocarbures, C9, aromatiques	Non attribuée 918-668-5 01-2119455851-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) STOT SE 3; H335 (Système res- piratoire) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.

Eloigner du lieu d'exposition, coucher.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019
1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme voie possible d'expo-

sition.

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche Pulvérisateur d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappro: :

priés

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie/températures élevées, formation possible

de vapeurs dangereuses/toxiques.

Produits de combustion dan-

gereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un

appareil de protection respiratoire approprié.

Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019
1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

locales et à l'environnement proche.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fu-

mées.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ventiler la zone.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventilation locale/totale : Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122

°F. Même après usage, ne pas ouvrir avec force ni brûler. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019
1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter une exposition directe au soleil.

Mesures d'hygiène : Ne pas inhaler l'aérosol.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Respecter les consignes de stockage pour les aérosols! Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Le stockage doit être en accord avec le BetrSichV (Alle-

magne).

Précautions pour le stockage :

en commun

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
cyclohexane	110-82-7	TWA	200 ppm 700 mg/m3	2006/15/EC
	Information su	upplémentaire: Indica	atif	
		VME	200 ppm 700 mg/m3	FR VLE
	Information su	upplémentaire: Valeu	urs limites réglementaires co	ntraignantes
		VLCT (VLE)	375 ppm 1.300 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
butane (contenant < 0,1 % butadiène (203-450-8))	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
butanone	78-93-3	TWA	200 ppm 600 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	300 ppm 900 mg/m3	2000/39/EC

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019
1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

Inform	Information supplémentaire: Indicatif				
	VME	200 ppm	FR VLE		
		600 mg/m3			
Inform	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-				
mites	mites réglementaires contraignantes				
	VLCT (VLE)	300 ppm	FR VLE		
	900 mg/m3				
Inform	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-				
mites	mites réglementaires contraignantes				

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Name de la substance	1.14:1: 4:	\/a:aa -!!aaa:	□#sta astautiala avu	Malaria
Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
cyclohexane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	700 mg/m3
			systémiques, Long	
			terme - effets locaux	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé-	1400 mg/m3
			miques, Aigu - effets	
			locaux	
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	2016 mg/kg
		peau	systémiques	
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	206 mg/m3
	teurs		systémiques, Long	
	100.00		terme - effets locaux	
	Consomma-	Inhalation	Aigu - effets systé-	412 mg/m3
	teurs		miques, Aigu - effets	
	10010		locaux	
	Consomma-	Contact avec la	Long terme - effets	1186 mg/kg
	teurs	peau	systémiques	i roo mg/ng
	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	59,4 mg/kg
	teurs	0.0(0)	systémiques	00,
Hydrocarbures, C6,	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	5306 mg/m3
isoalcanes, <5%	Travamouro	midiation	systémiques	occo mg/mc
d'hexane			- systemiques	
a nonano	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	13964 mg/kg
	Travamouro	peau	systémiques	1000 i mg/kg
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	1131 mg/m3
	teurs	IIIIaaalon	systémiques	1 To Ting/ino
	Consomma-	Contact avec la	Long terme - effets	1377 mg/kg
	teurs	peau	systémiques	1077 mg/kg
	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	1301 mg/kg
	teurs	Oran(e)	systémiques	1301 Hig/kg
butanone	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	600 mg/m3
butanone	Travailleurs	IIIIalation	systémiques	000 mg/ms
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	1161 mg/kg
	Travailleurs	peau	systémiques	1101 Hig/kg
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	106 mg/m3
	teurs	IIIIaialion	systémiques	100 mg/ms
		Contact avec la	Long terme - effets	412 mg/kg
	Consomma-			412 mg/kg
	teurs	peau	systémiques	04
	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	31 mg/kg
	teurs		systémiques	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019
1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

#### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Compartiment de l'Environnement Valeur	
cyclohexane	Eau douce	0,207 mg/l	
	Eau de mer	0,207 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	3,24 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	16,68 mg/kg	
	Sédiment marin	16,68 mg/kg	
	Sol	3,38 mg/kg	
butanone	Eau douce	55,8 mg/l	
	Eau de mer	55,8 mg/l	
	Station de traitement des eaux usées	709 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	284,74 mg/kg	
	Sédiment marin	284,7 mg/kg	
	Sol	22,5 mg/kg	

## 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 480 min Épaisseur du gant : >= 0,4 MM Directive : DIN EN 374 Indice de protection : Classe 6

Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa

matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu

compte. Protection préventive de la peau

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en

coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un

équipement de protection respiratoire.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés.

Filtre de type : Filtre de type A-P

Mesures de protection : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019
1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Eau : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : aérosol

Couleur : noir

Odeur : de solvant

Point de fusion/point de con-

gélation

non déterminé

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

Non applicable

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

10,9 % (v)

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

1,1 % (v)

Point d'éclair : < 0 °C

Température d'inflammation : > 200 °C

pH : non déterminé substance / du mélange est non-soluble (dans

l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : non déterminé

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : 3.500 hPa (20 °C)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019
1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

Densité : 0,83 gcm3 (20 °C)

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

En plein soleil pendant une période de temps prolongée.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

## Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

## cyclohexane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 32,88 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019

1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% d'hexane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 16.750 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 259,4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): > 3.350 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

butanone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.460 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): env. 3.492 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 6,193 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): > 3.160 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

## Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### **Composants:**

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% d'hexane:

Résultat : Irritation de la peau

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019 1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

#### **Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% d'hexane:**

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règlement (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

# Hydrocarbures, C9, aromatiques:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règle-

ment (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

## Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **Composants:**

#### Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% d'hexane:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règle-

ment (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

#### Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en benzène < 0.1% (Règle-

ment (CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note P)

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Composants:**

## Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% d'hexane:

Evaluation Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Evaluation Peut irriter les voies respiratoires., Peut provoquer somno-

lence ou vertiges.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de dernière parution: 30.09.2019 Date de révision: 1.1

Date de la première version publiée: FR / FR 23.07.2021

30.09.2019

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

#### Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% d'hexane:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

> considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

#### cyclohexane:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,53 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 9,317

mg/l

: 1

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019
1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% d'hexane:

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 18,27 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 31,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les : NC

algues/plantes aquatiques

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)):

3,034 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOELR: 4,089 mg/l Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

NOELR: 7,138 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

butanone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 2.993

mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 308 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.972

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019
1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 9,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,2 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1

mg/I

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOELR: 1,228 mg/l Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOELR: 2,144 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

## 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

cyclohexane:

Biodégradabilité : Biodégradation: 77 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% d'hexane:

Biodégradabilité : Biodégradation: 81 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Hydrocarbures, C9, aromatiques:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 78 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

cyclohexane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 167

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,44 (20 °C)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019

1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

## Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5% d'hexane:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 3,6 (20 °C)

butanone:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: 0,3 (40 °C)

octanol/eau pH: 7

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus...

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de

déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son appli-

cation.

L'élimination du produit doit avoir lieu en accord avec les entreprises compétentes en la matière et conformément aux

règlements concernant l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019
1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses 15 01 10, emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1950
ADR : UN 1950
RID : UN 1950
IMDG : UN 1950
IATA : UN 1950

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : AÉROSOLS
ADR : AÉROSOLS
RID : AÉROSOLS
IMDG : AEROSOLS

(CYCLOHEXANE, )

IATA : Aerosols, flammable

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 2
ADR : 2
RID : 2
IMDG : 2.1
IATA : 2.1

## 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : 5F Étiquettes : 2.1 Code de restriction en tun- : (D)

nels

RID

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Carsystem KS-1050 schwarz

Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019 Version 1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

Groupe d'emballage Non réglementé

Code de classification 5F Numéro d'identification du 23

danger

Étiquettes 2.1

**IMDG** 

Groupe d'emballage Non réglementé

Étiquettes 2.1 **EmS Code** F-D, S-U

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne-203

ment (avion cargo)

Instruction d'emballage (LQ) : Y203

Groupe d'emballage Non réglementé

Étiquettes Division 2.1 - Flammable gases

IATA (Passager)

Instructions de conditionne-203

ment (avion de ligne)

Instruction d'emballage (LQ) Y203

Groupe d'emballage Non réglementé

Étiquettes Division 2.1 - Flammable gases

## 14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne-

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

**RID** 

Dangereux pour l'environne-

ment

**IMDG** 

Polluant marin oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019
1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)  Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte;

en compte:

cyclohexane (Numéro sur la liste 57)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Règlement (CE)  $N^{o}$  1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

: Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P3a européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents maieurs impli-

quant des substances dangereuses.

AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84, 36

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-18)

Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la : protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4320, 4511, 4734, 4718

Composés organiques vola-

tils

Directive 2004/42/CE

Contenu en composés organiques volatils (COV): < 840 g/l Teneur en COV pour le produit en configuration prêt à l'em-

ploi.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables. H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-1050 schwarz

Version 1.1	FR/FR	Date de révision: 23.07.2021	Date de dernière parution: 30.09.2019 Date de la première version publiée: 30.09.2019	
H304		: Peut être mortel voies respiratoire	en cas d'ingestion et de pénétration dans les	
H315		: Provoque une iri		
H319			évère irritation des yeux.	
H335		: Peut irriter les vo	pies respiratoires.	
H336		: Peut provoquer :	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
H400		: Très toxique pou	ır les organismes aquatiques.	
H410			: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H411		: Toxique pour les néfastes à long t	organismes aquatiques, entraîne des effets erme.	
EUH06	66	•	tée peut provoquer dessèchement ou ger-	

## Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables
Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2000/39/EC : Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

migues en France (INRS)

2000/39/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme 2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO -

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Carsystem KS-1050 schwarz

Version Date de révision: Date de dernière parution: 30.09.2019
1.1 FR / FR 23.07.2021 Date de la première version publiée:

30.09.2019

Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange: Procédure de classification:

Aerosol 1	H222, H229	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.